Amilly
CCAS

Mairie d'Amilly
Centre Communal d'Action Sociale
02 38 26 76 60/56
social@amilly45.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre, à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Amilly s'est réuni sous la présidence de Monsieur Tom COLLEN-RENAUX, Maire d'Amilly et Président du Conseil d'Administration du CCAS.

Membres élus présents :
Monsieur Tom COLLEN-RENAUX, Président – Madame Marie-Anne NAUDOT – Madame Sylvie BOSSU – Madame Catherine MICHEL – Madame Marie-Laure CARNEZAT.

Membres nommés présents :
Madame Gladys FOUBET, Vice présidente – Madame Françoise BEDU – Madame Mina BOUZIRI – Madame Chantal MARQUIS – Madame Françoise CHESNOY – Madame Nicole BOZIOT – Madame Annie SAINJON.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :
Madame Véronique LANDRY, vice présidente déléguée donne pouvoir à Madame Marie-Anne NAUDOT.
Madame Catherine FÉVRIER donne pouvoir à Madame Marie-Laure CARNEZAT.
Monsieur Éric HUBSWERLIN donne pouvoir à Monsieur Tom COLLEN-RENAUX, Président.
Monsieur Jean-Pierre NOREST donne pouvoir à Madame Françoise BEDU.

Assistent également à la séance :
Monsieur Damien LUBAC, Directeur Général des Services ;
Monsieur Aliou GUEYE, Référent des Affaires Sociales et du CCAS ;
Monsieur Antoine JANSSEINS, assistant social en formation.

Madame Gladys FOUBET remplit les fonctions de secrétaire de séance, conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS.

Ouverture de séance à 17 h 00

Monsieur Tom COLLEN-RENAUX, Président du Conseil d'Administration, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

1. Procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 juin 2026

Le Président procède à la lecture du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 2 juin 2026.
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve le procès-verbal de la séance du 2 juin 2026.
Madame MICHEL demande toutefois que les procès-verbaux puissent retranscrire plus fidèlement les éléments pertinents évoqués au cours des séances.
Monsieur GUEYE propose, afin de faciliter leur rédaction et de permettre une retranscription plus fidèle des échanges, que les séances du Conseil d'Administration puissent être enregistrées.
Les membres du Conseil d'Administration donnent leur accord à l'unanimité.

2. Colis « bien-être » à destination des résidents amillois en EHPAD

Le Président revient sur le projet de colis « bien-être » présenté lors de la précédente séance.
Une nouvelle consultation a été engagée sur la base d'un cahier des charges. Les différentes propositions ont été transmises aux membres du Conseil d'Administration par courriel afin de recueillir leur avis.
La proposition n° 1 de Fleurons de Lomagne est celle ayant recueilli le plus de voix.
Le Président précise que, pour l'année prochaine, l'objectif sera d'anticiper davantage la consultation afin de permettre notamment la sollicitation de partenaires locaux. Il rappelle que la tenue du précédent Conseil d'Administration au mois de juin, associée aux délais de fabrication et de livraison, avait fortement contraint l'organisation pour cette première année de remise en place du dispositif.
Madame BOUZIRI rejoint la séance.
Madame FOUBET fait circuler un exemplaire du colis afin que les membres puissent en prendre connaissance.
Le Président rappelle que 160 colis ont été commandés, pour un coût unitaire de 27 €, et qu'ils seront distribués en fin d'année aux résidents amillois accueillis en EHPAD.
Aucune observation supplémentaire n'est formulée.

3. Colis alimentaires de fin d'année

Le Président présente ensuite les colis alimentaires destinés aux Amillois âgés de 65 ans et plus inscrits au dispositif, résidant à domicile ou aux Villanelles.
Il rappelle que la consultation prévoyait initialement trois prestataires, chacun devant présenter deux propositions répondant au cahier des charges. Deux prestataires ont finalement répondu à l'offre, le troisième étant en liquidation judiciaire.
Monsieur GUEYE précise qu'une grille de notation a été remise à chaque administrateur dans le dossier distribué en début de séance. Il présente les différents critères d'évaluation. La consolidation des notes attribuées individuellement permettra de déterminer l'offre retenue.
Madame MARQUIS demande quelles personnes peuvent bénéficier du colis et s'interroge sur le nombre d'inscrits au regard du nombre d'Amillois âgés de plus de 65 ans.
Le Président précise que le dispositif est destiné aux personnes âgées de 65 ans et plus, domiciliées à Amilly et inscrites pour en bénéficier.
Monsieur GUEYE indique que, selon les données disponibles de l'INSEE, la commune compte environ 4 000 personnes âgées de plus de 65 ans, tandis qu'environ 2 500 personnes sont inscrites au dispositif.
Madame MARQUIS s'interroge sur les raisons expliquant cet écart et sur la possibilité de renforcer l'information auprès des personnes non inscrites.
Il est rappelé que certaines personnes ne souhaitent pas bénéficier du dispositif.

Madame FOUBET et le Président indiquent par ailleurs que celui-ci fait déjà l'objet de communications dans différents supports, notamment le magazine municipal et *L'Éclaireur*, ainsi qu'à l'occasion des banquets.
Le Président rappelle également que les règles relatives à la protection des données personnelles ne permettent pas à la collectivité de disposer librement des coordonnées de l'ensemble des personnes non inscrites. Il invite les administrateurs connaissant des personnes susceptibles d'être intéressées à leur faire connaître le dispositif.
Il établit également un parallèle avec le registre des personnes vulnérables : en l'absence d'inscription volontaire, la collectivité ne dispose pas nécessairement des informations lui permettant de contacter les personnes concernées.
Le Président considère néanmoins que le taux de couverture des personnes âgées de plus de 65 ans par les dispositifs municipaux est satisfaisant sur la commune.
Madame CHESNOY demande si les seniors amillois peuvent bénéficier à la fois du colis et des banquets.
Monsieur LUBAC confirme que les bénéficiaires peuvent recevoir le colis et participer gratuitement au premier banquet de l'année. La participation au second banquet est payante pour les personnes ayant déjà bénéficié du premier, à hauteur de 21 € par repas.
Compte tenu des différents points restant à examiner, le Président propose de poursuivre l'ordre du jour et de procéder à la dégustation et à l'évaluation des colis en fin de séance.

4. Projet de navette seniors et personnes à mobilité réduite

Le Président présente l'état d'avancement du projet de navette à destination des seniors et des personnes à mobilité réduite, dont la mise en service est envisagée au début de l'année 2027.
L'objectif de ce nouveau service est de faciliter les déplacements des personnes rencontrant des difficultés de mobilité, notamment vers les commerces et les structures de santé.
Le fonctionnement envisagé repose sur deux matinées de circulation par semaine et deux lignes :

- Ligne C : Bourg – Gros Moulin – Saint-Firmin ;
- Ligne V : Viroy – Les Goths.

Les destinations proposées seront notamment la zone commerciale d'Antibes ainsi que le CHAM et la Maison de Santé. Le fonctionnement prévoit une alternance des destinations au cours de la semaine.
Le Président insiste sur le fait qu'il s'agit de la création d'un nouveau service et que son fonctionnement aura vocation à être évolutif. Les parcours, horaires et modalités d'organisation pourront être ajustés en fonction de la fréquentation et des besoins constatés.
Madame BOZIOT s'interroge sur l'articulation entre les deux matinées de circulation et les rendez-vous médicaux au CHAM ou à la Maison de Santé, ceux-ci ne pouvant pas nécessairement être programmés sur les jours de fonctionnement de la navette.
Le Président indique qu'une information devra être réalisée auprès du CHAM et de la Maison de Santé afin que ces structures aient connaissance des créneaux de fonctionnement. Des échanges devront être engagés avec elles et, dans la mesure du possible, les usagers pourront essayer d'obtenir leurs rendez-vous sur les créneaux correspondant aux jours de circulation.
Il précise que les jours retenus pourront éventuellement évoluer, mais qu'ils devront être clairement identifiés afin de permettre aux professionnels et aux usagers de s'organiser.
Les différents documents nécessaires à la mise en œuvre du service sont en cours de préparation : règlement de fonctionnement, formulaire d'inscription, circuits, horaires et supports de communication.
Madame MICHEL demande si le véhicule fera partie du parc automobile de la Ville ou s'il devra être acheté.
Le Président précise que le véhicule sera mis à disposition dans le cadre d'un dispositif financé notamment par la présence d'encarts publicitaires. La collectivité n'aura donc pas à financer directement son acquisition. Une adaptation du véhicule sera toutefois nécessaire afin de permettre l'accueil d'une personne à mobilité réduite.
Madame MICHEL demande également combien de places seront disponibles.
Il est indiqué que l'aménagement d'une place PMR entraîne la suppression de deux places classiques et que le véhicule disposera ainsi de six places dans cette configuration.

Madame CARNEZAT demande si le fonctionnement de la navette nécessitera le recrutement d'un chauffeur.
Le Président indique que cette question est encore à l'étude. La navette ne circulant pas à temps plein, la possibilité de mobiliser une personne déjà présente au sein de la collectivité est notamment étudiée afin de conserver une charge financière maîtrisée.
Monsieur LUBAC précise que, les jours où la navette ne sera pas utilisée pour ce dispositif, le véhicule pourra également être mis à disposition d'autres services municipaux.
Madame SAINJON demande confirmation de cette possibilité.
Le Président le confirme et souligne l'intérêt que pourra représenter le véhicule pour d'autres services.
Madame CARNEZAT demande si un premier bilan du dispositif pourra être présenté.
Le Président indique qu'un premier retour d'expérience pourra être réalisé en juin 2027, afin d'évaluer la fréquentation, les besoins exprimés et les éventuelles adaptations à apporter au fonctionnement.
Madame MICHEL propose enfin de profiter de la distribution des colis de fin d'année pour communiquer auprès des seniors sur la création de la navette.
Le Président confirme que cette communication est prévue.

5. Modalités de transmission des documents aux administrateurs

Madame CARNEZAT demande que les documents relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour puissent être transmis suffisamment en amont des séances afin que les administrateurs puissent en prendre connaissance.
Le Président répond favorablement à cette demande et invite également les membres à transmettre leurs éventuelles questions en amont.
Il est convenu que les dossiers complets seront transmis cinq jours avant la tenue du Conseil d'Administration.

6. Dossiers d'aide sociale

Fonds Unifié Logement

Une demande relevant du Fonds Unifié Logement départemental est présentée aux administrateurs.
Après examen de la situation, le Conseil d'Administration émet un avis favorable.

Aides pour l'achat de bois

Trois demandes concernant une aide pour l'achat de bois sont ensuite présentées.
Le Président rappelle que le dispositif prévoit actuellement la fourniture de 5 stères par foyer, représentant un coût de 425 € TTC, livraison comprise.
Il constate néanmoins que le dispositif demeure insuffisamment connu et que les demandes émanent régulièrement des mêmes bénéficiaires. Il interroge les administrateurs sur une éventuelle évolution du dispositif afin que d'autres foyers susceptibles d'en avoir besoin puissent également en avoir connaissance.
Madame BEDU précise que le nombre de demandes se situe généralement autour de six à sept foyers.
Madame MICHEL demande si le bois appartenant à la Ville pourrait être utilisé, comme cela avait été évoqué précédemment.
Il est indiqué que le matériel actuellement disponible ne permet pas de préparer le bois dans les dimensions nécessaires et qu'un investissement dans une scie adaptée serait nécessaire.
Madame FOUBET propose d'étudier une diminution du nombre de stères attribuées par foyer et d'anticiper davantage les commandes.
Madame MICHEL évoque la possibilité de déterminer un volume global de stères disponibles, puis de répartir celui-ci en fonction du nombre de demandes et des situations examinées.
Les échanges portent également sur la nécessité de mieux faire connaître le dispositif en utilisant les différents supports de communication de la Ville.
Madame MICHEL demande si une ligne budgétaire spécifique est prévue pour cette aide.
Il lui est indiqué qu'il n'existe pas de ligne exclusivement consacrée au bois. Les dépenses sont intégrées dans une enveloppe budgétaire globale consacrée aux secours, d'environ 40 000 €, comprenant

notamment les aides exceptionnelles et les dépenses relatives aux obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes.
Il est précisé que cette enveloppe est généralement mobilisée à hauteur d'environ 10 000 € par an.
Monsieur GUEYE indique que cette enveloppe pourra être examinée dans le cadre de la préparation budgétaire pour 2027.
Le Président s'abstient lors du vote relatif à ces demandes.
Après examen, les trois demandes reçoivent un avis favorable du Conseil d'Administration, le Président s'étant abstenu lors du vote..

7. Aides alimentaires

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration que, depuis la séance du 2 juin 2026, 11 aides alimentaires ont été accordées, représentant un montant total de 1 550 €.

8. Obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes

Le Président présente trois situations ayant nécessité l'intervention du CCAS.
Deux dossiers ont permis une récupération des sommes engagées et une situation a donné lieu à une prise en charge par le CCAS à hauteur de 437 €.
Le Président indique également avoir interrogé le Président de l'Agglomération concernant la question de la prise en charge des obsèques de personnes domiciliées hors de la commune.
Il précise que cette question doit faire l'objet d'un approfondissement juridique afin de déterminer les modalités de prise en charge applicables.

9. Aides exceptionnelles

Le Conseil d'Administration procède à l'examen de huit demandes d'aides exceptionnelles.
Après présentation et étude des différentes situations :

- cinq demandes sont refusées ;
- une demande reçoit un avis favorable pour une participation financière aux frais de réparation d'un véhicule ;
- une demande est laissée en attente, dans l'attente d'éléments complémentaires concernant la non-mobilisation du Compte Personnel de Formation (CPF). Cette situation sera de nouveau présentée lors du prochain Conseil d'Administration afin de statuer sur l'éventuel octroi d'une aide ;
- une demande reçoit un avis favorable pour une participation correspondant à la prise en charge de quatre séances de psychomotricité pour un enfant.

À l'occasion de l'étude de ces situations, plusieurs membres du Conseil d'Administration font remarquer que les dossiers présentés ne comportent pas suffisamment d'éléments précis pour permettre une appréciation complète des demandes.
Les administrateurs souhaitent notamment disposer d'informations plus détaillées concernant la composition familiale, les ressources, les charges et la situation du foyer, accompagnées des justificatifs nécessaires.
Il est convenu qu'une fiche de synthèse détaillée sera désormais établie pour chaque situation individuelle faisant l'objet d'une demande d'aide exceptionnelle.
Cette fiche sera adressée aux membres avec les documents préparatoires afin de leur permettre d'examiner les demandes sur la base d'informations plus précises et homogènes.

10. Maison France Services

Le Président présente l'état d'avancement du projet de création d'une Maison France Services à Amilly, porté en partenariat avec le PIMMS.
Le projet prévoit une implantation au 13 place des Terres Blanches, dans un local d'environ 87 m², propriété de Valloire Habitat.
Le local représente un loyer mensuel de 500 € HT, auquel s'ajoutent 70 € HT de charges mensuelles, avec une remise de 50 % prévue.

La gestion de la structure serait assurée par le PIMMS et reposerait sur la présence de deux conseillers France Services.
Le Président rappelle les différents services qui pourront être proposés aux habitants dans le cadre de France Services et les possibilités d'accompagnement dans leurs démarches administratives.
Le dossier de candidature a été transmis par la Préfecture à l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et est actuellement en cours d'instruction.
À ce stade, le dossier est complet. L'audit nécessaire à la poursuite de la procédure reste néanmoins attendu et aucune date définitive n'est encore arrêtée.
Sous réserve de la validation du dossier et du calendrier de labellisation, l'objectif est une ouverture au début de l'année 2027.
Madame MICHEL interroge le Président sur l'itinérance du service.
Le Président précise qu'elle pourra être assurée par l'un des conseillers France Services. Des permanences pourront ainsi être organisées dans différents quartiers de la commune, les lieux restant à définir.

11. Télétransmission des actes du CCAS

Le Président présente aux membres la nécessité de signer un avenant relatif à la télétransmission des actes du CCAS au contrôle de légalité de la Préfecture.
Il est rappelé que le CCAS, en tant qu'établissement public administratif distinct de la commune, doit assurer la transmission de ses propres actes soumis au contrôle de légalité.
Madame MICHEL demande quels actes du CCAS sont concernés par la transmission aux services de l'État.
Monsieur GUEYE indique que sont notamment concernés les documents en lien avec les délibérations et les procès-verbaux.
Madame MICHEL demande si le fonctionnement est similaire à celui appliqué pour les actes de la Ville.
Le Président rappelle que le CCAS constitue un établissement public distinct de la commune et que ses actes doivent donc être transmis en son nom propre.
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration autorise le Président à signer l'avenant nécessaire à la mise en œuvre de la télétransmission des actes du CCAS ainsi que les documents afférents.

12. Plan canicule – retour d'expérience 2026

Le Président présente un retour d'expérience sur le plan canicule et sur le dispositif mis en place avec La Poste. Il rappelle notamment le nombre de visites effectuées dans le cadre de cette opération.
Madame MICHEL demande si les personnes identifiées par La Poste étaient des personnes déjà inscrites sur le registre communal des personnes vulnérables.
Il lui est précisé que non et que la liste issue de l'intervention de La Poste vient en complément du registre déjà détenu par la commune, l'action ayant permis d'aller vers d'autres personnes à partir des données de population disponibles.
Madame MARQUIS demande combien de personnes étaient inscrites sur le registre communal avant la mise en place du dispositif avec La Poste. Le nombre d'inscrits lui est communiqué.
Le Président évoque ensuite les limites du dispositif actuel et rappelle l'importance de faire remonter au CCAS les informations recueillies à l'occasion des appels, notamment lorsque des besoins particuliers sont identifiés.
Les échanges portent ensuite sur les différentes demandes formulées par les personnes contactées, notamment concernant la possibilité de disposer d'une salle climatisée pendant les périodes de fortes chaleurs.
Le Président indique que la salle des Pas Perdus est climatisée. Il précise également qu'un travail est actuellement mené dans le cadre de la préparation budgétaire afin d'étudier la climatisation de deux autres salles municipales, avec l'objectif de disposer d'au moins deux espaces climatisés supplémentaires avant l'été prochain.
Le Président souligne toutefois que la mise à disposition de salles climatisées nécessite également de réfléchir à l'organisation des moyens humains nécessaires à leur ouverture et à leur fonctionnement.

Madame MICHEL indique s'être renseignée sur les dispositifs mis en place dans d'autres communes. Elle évoque notamment l'existence d'un partenariat avec un EHPAD dans une commune ainsi que l'ouverture d'une salle climatisée dans une autre.
Elle précise cependant que cette dernière expérience a montré certaines limites, notamment en raison de l'absence ou du faible nombre de personnes venant effectivement dans la salle pendant les périodes de canicule.
Madame MICHEL demande donc s'il pourrait être pertinent d'étudier également, à Amilly, la possibilité d'un partenariat avec un EHPAD, afin de disposer d'une solution complémentaire sans nécessairement mobiliser du personnel municipal pour l'ouverture d'une salle qui pourrait être peu fréquentée.
Le Président indique par ailleurs qu'un projet de repas partagé une fois par semaine est actuellement à l'étude. Il évoque la possibilité d'imaginer à terme un lien entre ce projet, la future navette seniors et les activités proposées le jeudi après-midi par l'un des clubs de personnes âgées.
Madame MICHEL souhaite revenir sur le dispositif des appels réalisés dans le cadre du plan canicule. Elle indique que les personnes contactées ont été très satisfaites de recevoir ces appels. Même lorsque celles-ci n'avaient pas de besoin particulier, ces échanges ont permis de maintenir un lien avec elles.
Elle se déclare ainsi favorable au maintien des mêmes listes, dans la mesure du possible, afin de préserver ce lien social, tout en soulignant la nécessité de renforcer l'information et le repérage des personnes qui ne sont actuellement pas inscrites au registre.
Monsieur GUEYE indique que la réflexion sur l'élargissement du nombre de personnes inscrites doit également être articulée avec le travail actuellement engagé par les différents services de la commune sur le Plan communal de sauvegarde (PCS).
Madame MICHEL demande s'il pourra être mentionné dans le Plan communal de sauvegarde que les membres du Conseil d'Administration du CCAS peuvent être mobilisés pour contacter les personnes vulnérables.
Le Président indique que cette possibilité pourra être intégrée, avec l'adhésion du Conseil d'Administration.
Il précise enfin qu'il appartient à la collectivité de poursuivre le travail permettant d'élargir le fichier des personnes vulnérables, tout en rappelant qu'il demeure complexe d'obtenir un nombre d'inscrits correspondant exactement au nombre réel de personnes susceptibles d'être concernées sur la commune.

13. Banquets et actions à destination des seniors

Une information générale est donnée concernant l'organisation des banquets des seniors et la possibilité de faire évoluer leur fonctionnement.
La possibilité d'organiser davantage de repas réunissant un nombre moins important de participants est évoquée, tout en rappelant que cette organisation entraînerait une mobilisation supplémentaire des services municipaux.
Le Président propose d'étudier la mise en place d'un questionnaire à destination des seniors afin de recueillir leurs attentes.
Madame MICHEL demande si les banquets doivent nécessairement être organisés le dimanche et évoque la possibilité d'une organisation en semaine.
Madame FOUBET et Madame NAUDOT soulignent les contraintes que cette organisation pourrait représenter pour les services, notamment en dehors des périodes de vacances.
Le Président évoque également la possibilité d'organiser les banquets le samedi.
Il est proposé de profiter de la distribution des colis de fin d'année pour remettre un questionnaire aux bénéficiaires.
Le Président indique également qu'un guide seniors sera distribué à cette occasion.
Les dates de distribution des colis de fin d'année sont rappelées. Le Président invite les administrateurs qui le souhaitent à participer à cette distribution. Une information leur sera adressée ultérieurement afin d'organiser les présences.
Madame MARQUIS demande comment est organisée la distribution pour les personnes ne pouvant pas se déplacer.

Monsieur GUEYE présente l'organisation prévue pour ces situations. Le Président indique que les élus pourront également participer à la remise des colis à domicile.
Madame SAINJON revient sur le contenu du guide seniors et demande si les différents clubs de personnes âgées présents sur la commune y seront mentionnés.
Le Président confirme que ces informations seront intégrées.
Il indique enfin qu'une réflexion est engagée dans le cadre de la préparation budgétaire concernant la possibilité d'une participation de la collectivité à des sorties destinées aux seniors, telles que des visites culturelles ou patrimoniales. Les modalités et le montant de cette participation restent à définir.

14. Évaluation des colis alimentaires

Le Président demande si les membres souhaitent aborder d'autres questions avant de procéder à l'évaluation des colis.
Aucune autre question n'est formulée.
Les membres du Conseil d'Administration procèdent alors à la dégustation et à l'évaluation individuelle des différentes propositions.
Chaque administrateur complète la grille de notation remise en début de séance en évaluant les colis au regard des critères définis, notamment leur composition, leur contenu et leurs qualités gustatives.
À l'issue de l'évaluation, les grilles de notation ainsi que les observations formulées sont remises au service des Affaires Sociales.
La consolidation de l'ensemble des notes permettra de déterminer l'offre ayant obtenu la meilleure évaluation dans le cadre de la consultation pour l'année 2026.

La séance est levée à 20 h 05.

Tom COLLEN RENAUX
Maire,
Président du Conseil d'Administration

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
045-214500043-20261014-PV28092026-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/10/2026
Publication : 14/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation